

Procès-verbal du Conseil d'établissement de l'École internationale de Montréal, le 12 janvier 2021

1. Ouverture de la séance (prise des présences et vérification du quorum)

La séance est ouverte à 19h10. La rencontre se fait par vidéoconférence. Le quorum est atteint.

Sont présent.e.s :

- Claudie Lévesque, présidente, parent du primaire, substitut au Comité de parents CSSDM
- Louis-Antoine Blais-Morin, vice-président, parent du primaire
- Émilie Bélanger-Simard, parent du primaire
- Pascal Cyr, parent du primaire
- Geneviève Emond, parent du secondaire
- Nicolas Légaré, parent du secondaire
- Marwa Ahmed, parent du secondaire (substitut, remplace Mme Bejaoui pour cette séance)
- Julie Mantovani (substitut), parent du primaire
- Catherine Couture (substitut), parent du primaire
- Véronique Fournier, enseignante du primaire
- Michel Sardi, enseignant du secondaire
- Danya Vidal, enseignante du primaire
- Alexandra Latour, surveillante d'élèves, secondaire
- Soledad Neira, psychoéducatrice, primaire et secondaire
- Lily Beaudouin, élève du secondaire
- Zoé Bellemare-Alford, élève du secondaire
- Luc Claude, Directeur
- Nadia Gray, directrice adjointe, primaire
- Chantal Laurin, directrice adjointe, secondaire
- Robert Desalliers, responsable du service de garde

Sont absent.e.s :

- Eli Dagenais, enseignant du secondaire
- Samia Bejaoui, parent du secondaire
- M. Elkharim, parent du secondaire

2. Mot de bienvenue

Une bonne année 2021 à toutes et tous.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Des astérisques (*) ont été ajoutés au projet d'ordre du jour pour identifier les sujets concernant plus spécifiquement les élèves membres du CE. Ces points seront traités en priorité dans le déroulement de la soirée pour s'assurer que les élèves sont encore présent.e.s. Les élèves quittent habituellement les rencontres à 20h30.

Adoption proposée par Mme Ahmed, appuyée par Mme Bélanger.

4. Période réservée au public.

Pas de membre du public présent.

M. Cyr demande des informations sur le déroulement de l'école à distance la semaine dernière (5 au 8 janvier 2021) au primaire. Mme Ahmed souhaite, quant à elle, en apprendre davantage sur le retour en classe prévu la semaine prochaine (18 janvier 2021) au secondaire.

M. Claude rappelle que, pour le primaire, le ministère n'a pas demandé d'offrir d'enseignement à distance entre le 5 et le 8 janvier 2021. Il a été question de (re) prendre contact et d'offrir un accompagnement aux élèves. Les attentes étaient les suivantes : un contact quotidien avec les élèves et la distribution de travail à faire de manière autonome à la maison. Au primaire, il est difficile de maintenir l'attention des élèves en ligne pour une longue période. Les enseignant.e.s de l'EIMP ont respecté les attentes. M. Claude comprend que cet accompagnement a pu être insatisfaisant pour certains parents mais l'école est maintenant reprise depuis hier.

En complément, Mme Lévesque informe le CE qu'elle a rencontré M. Claude le 5 janvier dernier, en prévision des annonces gouvernementales du 6 janvier, pour discuter de comment l'école réagirait advenant que la période d'enseignement en ligne ait été prolongée pour le primaire, ce qui n'a finalement pas été le cas.

Au secondaire, l'horaire régulier est offert en ligne depuis le 5 janvier 2021. L'école reprendra en présence le 18 janvier 2021 : à plein temps pour les 1^e et 2^e secondaires et en mode hybride, une journée sur deux pour les 3^e, 4^e et 5^e secondaires. Les parents n'ont pas encore reçu de communication concernant le retour en classe car, depuis l'annonce du 6 janvier 2021, un nouveau resserrement des mesures sanitaires a été envoyé aux écoles (consignes pour la distanciation et le port du masque) et la direction a encore dû modifier certains aspects de son fonctionnement actuel (en cours en décembre 2020). M. Claude et Mme Laurin attendent pour envoyer la communication aux parents afin de n'envoyer qu'une seule lettre. L'envoi sera fait au cours de cette semaine.

M. Légaré demande, enfin, s'il est possible, lors des envois des courriels de l'école, de préciser au personnel de mettre une note dans le titre indiquant que l'envoi concerne l'EIM. Il est également question de s'assurer de ne pas envoyer trop de courriels aux parents lors des semaines d'enseignement en ligne, par exemple toutes les invitations pour les rencontres sur Teams et les devoirs, etc.

Mme Emond souligne aussi que 4 périodes de 75 minutes par jour en ligne est très difficile à suivre pour des élèves du secondaire et que l'ajout des devoirs est bien souvent trop leur demander dans ce contexte. Les élèves n'ont plus de disponibilité mentale.

5. Lecture, adoption et suivi au procès-verbal du 15 décembre 2020

Mme Lévesque demande l'ajout d'une phrase au point 22 (Correspondance) concernant la demande de soutien au Syndicat des enseignants. Pour poursuivre la discussion, le CE souhaite attendre la résolution du comité de parents de la CSSDM. Le comité de parents de la CSSDM se rencontrera le 26 janvier prochain. Mme Lévesque tentera d'assister à la rencontre et transmettra dès que possible le compte-rendu au CE. Mme Lévesque propose de remettre la discussion de suivi à la rencontre du 9 février 2021.

Autre suivi, M. Blais-Morin mentionne qu'il a cherché les OJ et PV du CE sur les sites web de l'école et qu'il ne les a pas trouvés. M. Claude précise qu'ils sont bien sur le site, dans la section Parents pour l'EIMS et qu'ils ne sont pas sur le site du primaire. Il explique que certaines pages du site ne lui sont pas accessibles et qu'il faut passer par les webmestre de la CSSDM pour les changer. Mme Lévesque propose à M. Claude de demander à y avoir accès. Elle ajoute que dans son prochain message aux parents, elle donnera des informations claires sur comment avoir accès à ces documents.

Mme Bélanger salue la clarté du PV de M. Blais-Morin.

Le PV du 15 décembre 2020 est adopté, proposé par M. Cyr, appuyé par Mme Bélanger.

6. Confirmation de l'absence de conflit d'intérêt – en continu tout au long de la rencontre

7. Conseil étudiant

Mmes Beaudoin et Bellemare-Alford présentent les activités prévues pour le mois prochain. Les membres du conseil étudiant ont eu quelques idées d'activités pour les élèves mais elles ne savent pas si elles seront réalisables avec la situation Covid. Elles proposent une journée sans uniforme pour la St-Valentin avec les couleurs rose/rouge et blanc pour les 15 et 16 février 2021 (la St-Valentin est un dimanche). Elles aimeraient aussi organiser une distribution de messages par un *Courrier du cœur*. Mme Lévesque propose d'ajouter *Courrier du cœur et de l'appréciation* (ou une formulation semblable). Les élèves seront aussi invité.e.s à envoyer des messages aux enseignant.e.s. Les élèves aimeraient aussi prendre des photos et faire jouer de la musique à l'occasion de la St-Valentin.

M. Claude précise que la St-Valentin tombe en même temps que les journées de la persévérance scolaire pendant lesquelles des activités spéciales seront aussi organisées. Il n'a pas d'objection que les activités de la St-Valentin aient lieu au même moment. La journée blanche du 19 février est toujours au calendrier également (jour 0) mais il doute qu'elle ait lieu cette année (voir point 9.3).

M. Blais Morin propose d'appuyer la proposition des élèves pour la St-Valentin, Mme Emond appuie.

8. Fondation et OPP

Pas de rencontre de la Fondation. Suivi en février.

Pour l'OPP, Mme Gray a assisté à la dernière rencontre. Il n'y a pas de demande à part celle de continuer à tenter d'améliorer la cour d'école de l'EIMP. Elle rappelle aux membres du CE que les membres parents de l'OPP ont préparé une vidéo surprise pour remercier les enseignant.e.s de l'EIMP tout juste avant Noël. Les enseignant.e.s ont été très touchés par cette vidéo. Mme Gray dit que cela a fait du bien et a changé des cas Covid. Le CE souligne ce beau geste et remercie tous les parents qui y ont participé. Prochaine rencontre de l'OPP = au mois de février.

9. Activités éducatives, culturelles ou sportives

9.1 Service de garde (aucune)

9.2 EIMP (aucune, suspendues pour une période inconnue)

9.3 EIMS : Un tableau a été envoyé. Les examens ministériels figurant à ce tableau ont été annulés par le ministre de l'Éducation.

La seule activité encore prévue dans ce tableau est la journée blanche du 19 février. Des activités de remplacement à l'école sont prévus pour les élèves, notamment le report du brunch de Noël, mais tout cela est aussi en attente de voir ce qui sera possible d'organiser avec les mesures sanitaires. M. Claude précise que l'école a encore le désir d'organiser des activités pour les élèves lors de cette journée. Il propose d'en reparler au CE du 9 février.

Mme Lévesque demande à M. Claude ce qui arrive avec le montant budgété pour les activités qui n'est pas utilisé cette année. M. Claude ne sait pas. Pour le moment, le montant est toujours à disposition, mais il ira probablement éponger d'autres types de déficits.

10. Levées de fonds

Aucune activité.

11. Approbation de l'utilisation des locaux

Aucune utilisation des locaux.

12. Session d'examens de février : ajout d'une journée pour le 5^e secondaire le 22 février

Pour rappel, la session d'examens prévue en janvier a été reportée au mois de février, aux mardi 23, mercredi 24 et jeudi 25 février 2021. La direction et l'équipe-enseignante demandent d'ajouter une journée d'examens supplémentaire pour les 5^e secondaire le lundi 22 février. M. Sardi confirme.

Mme Beaudoin aimerait savoir quels sont les examens prévus ? Y a-t-il plus d'examens qu'à l'habitude pour les 5^e secondaires? Mme Laurin lui explique qu'ils n'auront pas plus d'examens mais que la journée supplémentaire permet de mieux distribuer les examens pour respecter les règles avec les élèves qui sont à la maison et ceux qui sont à l'école. Les élèves recevront l'horaire des examens la semaine prochaine.

La demande est approuvée par le CE, proposée par Mme Ahmed et appuyée par M. Blais-Morin.

13. Règles de régie interne

Un comité composé de Mmes Lévesque, Bélanger et Couture, membres parents du CE, a travaillé ces derniers mois sur la préparation d'un document qui revoie les règles de régie interne du CE, suivant la *Loi sur l'instruction publique* et les nouvelles règles émises depuis la création des Centres de services l'année dernière, ainsi que les pratiques déjà en cours dans notre CE mais non encore formalisées. Précisons que bien que membre substitut, Mme Couture a droit de parole sur ce point en tant que personne-ressource.

Mme Lévesque présente au CE un document qui date de novembre 2020 (voir le document de projet pour tous les détails, envoyé aux membres du CE dans un courriel daté du 9 décembre 2020).

Il est à noter que par rapport au document antérieur certaines définitions sont précisées et certains points importants sont ajoutés (en jaune dans le document). Des modifications ont aussi été ajoutées pour tenir compte des rencontres virtuelles. Bien que les rencontres en présence soient toujours priorisées, les séances virtuelles sont possibles lors de cas d'urgence, comme dans les moments actuels.

Voici les points saillants de sa présentation :

- Les substituts ont maintenant officiellement un mandat d'un an.
- Les conflits d'intérêts peuvent être mentionnés verbalement pendant le CE et doivent être colligés au PV.
- Les absences. Après 3 absences au cours d'une même année, sauf pour de bonnes raisons, un membre devrait être invité à quitter le CE.
- Les vacances de postes : les deux substituts peuvent s'entendre entre eux. A défaut d'entente, le nombre de votes à l'AGA prévaut.
- Le ou la secrétaire : un membre du CE peut se proposer pour s'acquitter de cette tâche pour toute l'année. Si personne ne se propose, les membres s'acquitteront de cette tâche en alternance de manière volontaire.
- Ajout d'une formation pour tous les nouveaux membres parents (dans Loi IP)
- Séances virtuelles et caméra. Lors des séances virtuelles, le CE prône l'ouverture des caméras de ses membres.
- Points ajoutés à l'OJ. Ces points seront toujours, par défaut, ajoutés à la fin de l'OJ, sauf si (*).
- Participation de membres du public (virtuel) : la personne intéressée à participer doit en informer la direction au moins 48h à l'avance. La personne doit se présenter à la rencontre avec son vrai nom. Une

période de 10 minutes est réservée pour ses interventions. Le chat sera toutefois accessible toute la rencontre au public.

- Droit de parole est toujours octroyé dans l'ordre où il a été demandé, dans la mesure du possible. Un droit de parole 1^{er} tour est offert à tous, avant de passer à un 2^e tour.
- Un membre qui souhaite voter contre une proposition doit l'indiquer avant le vote pour qu'un compromis tente d'être trouvé.

Après discussions, des modifications au document sur les questions suivantes sont demandées (le détail de ces discussions est consigné un peu plus loin) :

- Ajout de précisions sur l'utilisation des caméras lors des réunions virtuelles.
- Ajout de la mention sur l'interdiction d'enregistrer les séances du CE.
- Lors de la mention sur l'élève qui peut préparer un PV (tâche de secrétaire), on supprime les références au bénévolat et au nombre d'heures.
- Ajout d'un libellé qui précise que les membres parents du CE agiront avec le plus de collégialité possible dans la réalisation des tâches. Le président ou la présidente, notamment, pourra déléguer certaines tâches.
- Ajout du mode de fonctionnement pour adopter des propositions de dernière minute par courriel.
- Revoir la partie sur la destitution d'un membre.

** Discussions :

M. Claude questionne l'obligation d'ouvrir la caméra lors de rencontres virtuelles (droit à l'image/vie privée) ? Mme Gray souhaite qu'à la maison, la vie familiale puisse être prise en compte et que les absences soient tolérées (autres tâches, prendre soin d'un enfant, dérangements divers). M. Légaré demande que nous fassions preuve de bon sens. Comme en présence, on peut quitter au besoin et on ne doit pas se justifier pour le faire. Il se dit également contre l'enregistrement des séances du CE. Mme Lévesque propose d'écrire que les membres du CE sont invités à allumer leur caméra, en ajoutant aussi la mention *autant que possible*.

M. Blais-Morin demande que l'on supprime le nombre d'heures de bénévolat pour un élève qui rédige un PV. Ce n'est pas au CE de se prononcer là-dessus. Il y a un service qui s'en occupe : le service action.

Mme Emond demande si on peut réfléchir à un meilleur partage des tâches entre les membres parents du CE, notamment président.e/vice-président.e. Mme Couture rappelle que c'est la loi IP qui donne les balises. Mme Lévesque répond que le comité n'a pas réfléchi à cette question. Mme Emond aimerait que l'on ajoute une mention sur la collégialité et sur le souhait que toutes ces tâches soient réalisées le plus possible en collégialité entre les membres.

M. Sardi dit que les votes sur des décisions de dernière minute par courriel ne permette pas la discussion. Il avait lui-même envoyé des commentaires par courriel en décembre, dont on n'a pas ou peu tenu compte. Comment faire si on doit discuter de ces questions? M. Claude aimerait maintenir la possibilité d'une approbation par courriel pour les activités de dernière minute et les oublis notamment. M. Blais-Morin propose de mettre une note au document pour permettre un vote par courriel seulement pour les activités éducatives, par exemple. Mme Lévesque dit que, si nous sommes tous d'accord, nous pourrions aussi déroger aux règles au besoin. Elle propose que nous indiquions que dès qu'un membre n'est pas

d'accord avec une proposition envoyée par courriel, il est possible d'organiser une réunion extraordinaire pour en discuter, en mode virtuel.

M. Sardi questionne aussi le droit que nous avons d'enlever la qualité d'un membre. Il semble que cette procédure vienne du comité de parents de la CSSDM. Mme Couture dit que M. Sardi a raison. Mme Lévesque propose d'enlever cette mention.

Le document *Règles de régie interne* ne sera pas approuvé ce soir. Le comité de 3 personnes se réunira pour en discuter et il sera re-proposé à l'OJ d'un CE futur.

Enfin, Mme Gray demande aux membres de ce comité de faire un effort supplémentaire pour garder un vocabulaire simple et accessible dans ce document. Le document s'adresse à toutes et tous et non pas seulement à des juristes, il doit donc pouvoir être bien compris. Mme Lévesque lui demande, ainsi qu'aux autres membres du CE, de lui indiquer quelles sont les formulations qu'elle trouve trop compliquées et techniques, car elles ne les voient pas elles-mêmes. Mme Gray demande de réduire au plus simple toutes les tournures de phrases.

Le report de la discussion est proposé par M. Blais-Morin et appuyé par Mme Vidal.

14. Uniformes 2020-2021

(Le point 14 est traité avant le point 13 afin de respecter la nouvelle règle pour permettre la participation des élèves)

Cette question est discutée à la fondation depuis l'année dernière. Le projet prévoit de remplacer le polo de l'école pour les sorties à l'EIMP par un tshirt à l'effigie de l'école et de la fondation. Pour le secondaire, il est prévu un chandail à col rond avec design de la fondation (à manches longues ou courtes). Ce chandail pourrait être une alternative au port du polo pour des journées ciblées. M. Claude pense que ce projet pourrait offrir plus de visibilité à la fondation, en particulier au secondaire. M. Claude demande l'avis du CE. Il souhaite aussi que le chandail pour le secondaire puisse s'intégrer au code vestimentaire (code de vie) pour l'année prochaine et les années futures. Il précise que s'il y a ajout au code vestimentaire cela demeurera sur une base volontaire.

Mme Lévesque propose de considérer un tshirt pour le sport avec un textile respirant. Mme Beaudouin dit que la proposition pour le sport serait recevable pour les élèves seulement si ce n'est pas obligatoire car pour le sport certains élèves ont d'autres préférences.

Mme Bellemare-Altford dit que les élèves préféreraient un sweatshirt qui peut être mis sur leur uniforme. Elle confirme aussi, en réponse à M. Claude, que la fondation n'est pas venue rencontrer les élèves pour leur demander leur avis sur cette question.

Mme Lévesque propose que la fondation aille rencontrer les élèves. Cette discussion sera reprise dans un prochain CE.

15. Critères de sélection direction d'école

M. Claude précise que ce document sur les critères de sélection pour une future direction d'école est simplement une consultation que l'on doit faire suivre à la CSSDM. Il ne connaît pas le délai pour le transmettre. Le formulaire ne comporte pas non plus de date.

M. Sardi précise que la CSSDM doit consulter, mais que pour le CE, c'est une décision à prendre.

Mme Lévesque a proposé plus tôt dans la journée aux membres du CE que le document produit l'année dernière (juin 2020) soit retransmis tel quel. Mme Emond rappelle que nous sommes entrés dans une grande période de changements avec la covid depuis mars dernier et que les ajustements nécessaires devraient encore se faire sentir quelques années. Pourrions-nous relire ce document dans une vision prospective et nous assurer qu'il tient compte des possibles changements sociétaux à venir ? Elle propose de le relire à la lumière de ce commentaire et de transmettre des propositions, s'il y en a.

Le CE décide de remettre la discussion sur ce point à une autre rencontre.

16. **Dossier des comités** : pas de discussion

17. **Projet éducatif** : pas de discussion

18. **Comité de quartier**

Les comités de quartier n'existent plus. Mme Gray dit qu'il y a toujours des Tables de quartier qui se réunissent à tous les deux mois dans NDG et dans CDN. Mme Gray a demandé pour en faire partie et elle a été bien accueillie. Elle participera aux rencontres pour CDN, quartier de l'école.

Table = réunit 40 organismes dans le quartier de CDN, dont un sous-comité pour le monde scolaire.

Pourquoi Mme Gray a-t-elle choisi de se joindre à la Table de CDN, alors que plus de 85% des élèves de l'EIMP proviennent de NDG et secteur ouest (Mme Emond; Mme Lévesque) ? Elle a préféré joindre la Table du quartier de l'école.

19. **Comité des usagers du service de garde** : pas de rencontre

20. **Comité de parents CSDM**

La dernière rencontre a eu lieu le 15 décembre 2020. La prochaine rencontre aura lieu le 26 janvier 2021 et Mme Lévesque essaiera d'être là. (M. Elkharim ?)

21. Vie de l'école

Visite IB : décembre 2020, bonne visite malgré le contexte. M. Claude remercie les membres parents qui ont participé aux rencontres d'évaluation.

Mme Vidal informe le CE qu'elle a une nouvelle collègue en 3^e année, Mme Eva, et que tout se passe très bien. Le remplacement s'est fait très rapidement.

22. Correspondance

Mme Bejaoui, absente ce soir, est responsable du courriel pour la communication avec les parents. Mme Lévesque fera le suivi auprès d'elle pour un retour le 9 février.

Mme Lévesque a aussi été informée qu'un parent s'est plaint de la direction de l'école à la CSSDM en affirmant être membre du CE, ce qui n'était pas le cas. La situation est maintenant réglée.

23. Date de la prochaine séance : Mardi 9 février 2021

24. Levée de la séance : à 21h38